

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, Maire.

Date de convocation : 6 juillet 2026

PRESENTS : BOTTERI M - JOURNOUD R – CHATILLON D - GILIBERT D – GRUMO C – CAILLAUD S - PELABON D – DROUET D - JACQUIER M - REVERCHON J – VANET C – SALVI M – SEON M

ABSENT : SALVI Q -

ABSENTS EXCUSES : BRUN B

POUVOIRS : BRUN B donne pouvoir à GILIBERT D

SECRETAIRE DE SEANCE : SALVI Marion

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 5 juin 2026
2. Présentation du CPIE
3. Délibération concernant les objets trouvés
4. Modification des emplois permanents
5. CCUR : commissions thématiques
6. Cantine modification du règlement intérieur
7. Subvention aux associations
8. Accord cadre – travaux à bons de commande – voirie
9. Règlement de la salle des fêtes
10. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
11. Divers

1) Approbation de la séance du 5 juin 2026

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal valide le compte rendu de la séance du 5 juin 2026. A l'unanimité, le compte rendu est validé par les personnes présentes.

2) Présentation du CPIE

À la demande de Madame Journoud, Madame Chrystel Morgante, directrice du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), est intervenue en début de séance afin de présenter les missions et les activités de l'association.

Elle a indiqué que le CPIE a pour objectif de développer une dynamique en faveur du vivant et de sensibiliser les différents publics aux enjeux environnementaux.

Le CPIE est actuellement composé de deux salariés et d'un apprenti. L'association assure également une mission de service de placement familial dans le cadre d'une convention conclue avec le Département de la Haute-Savoie.

Les principales actions du CPIE s'articulent autour des thématiques suivantes :

- l'environnement ;
- la biodiversité ;
- l'alimentation durable ;
- la santé.

3) Délibération concernant les objets trouvés

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de délibération relatif à la gestion des objets trouvés.

Il rappelle qu'à ce jour, les objets trouvés sont déposés et conservés en mairie. Dans le cadre de la création de la police municipale et afin de faciliter la gestion de ce service, il est proposé de confier à la police municipale l'organisation et la gestion du service des objets trouvés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du service municipal des objets trouvés et confie sa gestion à la police municipale.

4) Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un de nos agents a demandé une retraite progressive à compter du 1^{er} septembre 2026.

Afin de bénéficier de ce dispositif nous devons diminuer le temps de travail de cet agent.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de diminuer le temps de travail de notre agent.

5) CCUR : Commissions thématiques

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'installation officielle du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des différentes commissions communautaires.

Il précise qu'en sa qualité de Maire, il est membre de l'ensemble des commissions communautaires.

- Administration générale et ressources humaines
 - o PELABON Delphine
 - o SALVI Marion
- Finances – comptabilité
 - o REVERCHON Julien
- Urbanisme et aménagement du territoire
 - o SALVI Marion
 - o VANET Clément
- Développement économique
 - o SALVI Marion
 - o REVERCHON Julien
- Mobilités, transport et environnement
 - o GRUMO Corine
 - o PELABON Delphine
 - o SALVI Quentin
- Gestion des déchets
 - o SALVI Quentin
 - o VANET Clément
- Assainissement des eaux usées
 - o SALVI Quentin
 - o VANET Clément
 - o GRUMO Corine
- Communication, évènements et relations avec les communes
 - o SEON Marc
 - o GRUMO Corine

- Bâtiments et travaux
 - o SALVI Marion
 - o VANET Clément
 - o GILIBERT Denis
- Social, enfance et jeunesse
 - o DROUET Delphine
 - o JACQUIER Marylène
 - o CHATILLON Delphine

6) Cantine : modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de modification du règlement intérieur de la cantine.

En raison d'une forte demande un maximum de 50 enfants pourra être accueillis les midis.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la modification.

7) Subvention aux associations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu de nouvelle demande de subvention de la part d'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 210 € au club alpin de Seyssel.

8) Accord cadre – travaux à bons de commande – voirie

Monsieur Gilibert présente au Conseil municipal les résultats de la consultation relative au marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie et des réseaux.

Cinq offres ont été réceptionnées, émanant des entreprises ou groupements suivants :

- Aravis ;
- Aravis / Forestier ;
- Colas / Forestier ;
- SER Semine / Eurovia ;
- Eiffage / Fontaine TP.

Après analyse des offres au regard des critères de jugement définis dans le dossier de consultation, un classement a été établi.

Au vu de cette analyse, l'offre du groupement **Colas / Forestier** est apparue comme la mieux-disante et est proposée pour l'attribution du marché.

9) Règlement de la salle des fêtes

Monsieur GILIBERT informe le conseil municipal que le règlement de la salle des fêtes va être revu.

10) Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les dispositions de l'article 108 de la loi de finances pour 2026 relatives aux modalités d'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il explique que cette réforme prévoit la fusion des dispositifs de taxation des logements vacants, en remplaçant la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) par une taxe unique sur la vacance des locaux d'habitation, dont les modalités sont harmonisées.

Il rappelle que ce dispositif permet, dans les conditions fixées par les textes en vigueur, aux communes concernées d'instaurer cette taxe afin d'encourager la remise sur le marché des logements durablement vacants et de contribuer à répondre aux besoins en matière d'habitat.

Les principales modalités d'application de cette taxe, les conditions d'assujettissement des locaux ainsi que les incidences financières pour la commune sont présentées aux membres du Conseil municipal. Les élus échangent sur les objectifs poursuivis par cette mesure, notamment la lutte contre la vacance des logements et l'incitation à leur remise en location ou à leur occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, conformément aux dispositions de l'article 108 de la loi de finances pour 2026, selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

11) Divers

- a. Monsieur le Maire donne lecture d'un compte rendu établi par le département de l'ain pour la création d'un rond-point au croisement de la RD991 et de la RD992
- b. Le marché de Noël aura lieu le 12 décembre 2026
- c. Une réfection du vieux pont est prévue en 2027 pour 12 mois. La circulation des véhicules y sera interdite et celle des piétons sera par alternance.

Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie à 21h00

